AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_68C-DE Reçu le 27/03/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58		
Titulaires présents	48	Allain Tricoire — Jean-Pierre Prigul — Bernadette Bazinet — Janick Laville — Jean-Didier Andrieux — Pascal Devars — Monique Boineau- Serrano — Jean-Pierre Prunier — Murielle Cassier — Didier Bazinet — Michel Desmoulin — Yves Mahaud — Corinne Ducoup — Philippe Boismoreau — Philippe Bogaert — Alfred Gonnard — Jean-Marcel Beau — Daniel Bonnefond — Bruno Limerat — Ludovic Gillaizeau — Francis Lafaye — Clément Lemercier — Géry Denis — Gilles Mercier — Catherine Bezac-Gonthier — Laurent Casanave — Christine Laurent — Dominique Caillou — Catherine Esculier — Romain Perruchaud — Jean-Pierre Chaumette — Pierre Guigné — Francis Duverneuil — Virginie Mouche — Jean-Pierre Paretour — Joël De Luca — Gérard Caignard — Fabrice Boniface — Brigitte Pourtier — Philippe Dubourg — Priça Mortier — Pierre Janaillac — Julie Bordet — Edwige Badel -Joëlle Saint Martin — Marion Lafaye -Régis Defraye — Muriel Morlion	
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)	
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud	
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion	

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_68C-DE Requ le 27/03/2023

2023/68 C du 22 mars 2023

DELIBERATION N° 2023 / 68 C: (Code Nomenclature /753)

DATE: 22 mars 2023

RAPPORTEUR: Philippe Dubourg

<u>OBJET</u>: Autorisation donnée au Président de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre d'un déploiement des lampadaires solaires sur le site de la caserne de Gendarmerie Nationale de Tocane Saint Apre, propriété de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande d'aide du Fonds Vert au titre de l'axe « rénovation des parcs de lumières d'éclairage public » sur le site intercommunal de la caserne de Gendarmerie Nationale de Tocane Saint Apre.

Le projet consiste à rénover le parc d'éclairage public en recourant à la technologie solaire. La proposition est de supprimer les lampadaires actuels pour les remplacer par 10 lampadaires solaires pour un montant prévisionnel de 29 750 € HT soit 35 700 TTC , avec une garantie incluse de 10 ans pour les batteries, de

Une fois installé, l'éclairage solaire fait économiser 1114 kilogrammes de CO2 /an par rapport à une installation filaire (Base Carbone ADEME v.11.0.0)

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSE	S	RECETTES	
TRAVAUX HT	29 750 €	FONDS VERT (80%)	23 800€
TVA	5 950 €	FCTVA	4 850 €
		AUTOFINANCEMENT	7050 €
TOTAL TTC	35 700 €	TOTAL	35 700 €

Les travaux sont programmés pour un démarrage en septembre 2023.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à déposer le dossier de demande d'aide du Fonds Vert au titre de l'axe « rénovation des parcs de lumières d'éclairage public » et solliciter une subvention de 80% du montant HT de l'opération.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55 Votes contre : 0 Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet La secrétaire de séance du 22 mars 2023 Murielle Cassier



083